

3.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310765-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le

**Suite à la convocation en date du 13 juin 2022**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 27 JUIN 2022**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOIX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

**OBJET** : Convention de partenariat avec PICTANOVO permettant de valoriser les sites départementaux

via les tournages de films sur le Département du Nord.

Vu le rapport DI/2022/251

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'approuver les principes du partenariat entre le Département du Nord et l'association PICTANOVO à Tourcoing, tels que présentés dans le rapport ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et l'association PICTANOVO, dans les termes du projet joint en annexe du présent rapport.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h43.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

## **COMMISSION PERMANENTE**

### **Réunion du 27 juin 2022**

**OBJET** : Convention de partenariat avec PICTANOVO permettant de valoriser les sites départementaux via les tournages de films sur le Département du Nord.

Par délibération n° DI/2021/379, présentée au Conseil départemental du 22 novembre 2021, le Département a manifesté sa volonté de valoriser son patrimoine immobilier et de le mettre à disposition des producteurs de tournage de film afin de soutenir la création cinématographique sur son territoire, porteuse de développement économique et d'emploi, ainsi que les initiatives culturelles. Ces tournages permettent de porter un coup de projecteur sur les sites départementaux et de valoriser le patrimoine architectural et culturel du Nord.

Un mode d'emploi simple, centralisé reprenant les redevances, le circuit de repérage et de validation des demandes de mises à disposition des sites départementaux dans leurs diversités (Espaces Naturels du Nord, collèges, bâtiments administratifs, voirie) ainsi qu'une démarche de communication interne et externe, notamment à l'attention des producteurs ont été mis en œuvre.

En mars 2022, une rencontre a eu lieu entre le Département et le Bureau d'Accueil des Tournages de PICTANOVO, société qui œuvre afin de faciliter les tournages français et étrangers dans la région des Hauts-de-France. Avec plus de 600 sollicitations liées à la préparation des projets sur le territoire chaque année, celui-ci s'impose comme la première source d'informations pour les productions souhaitant tourner dans les Hauts-de-France. Il accompagne les recherches de décors sur le territoire, valorise les ressources et compétences locales des techniciens, comédiens, prestataires, figurants, et facilite les démarches des sociétés de production en préparation de tournage.

Fort de son expérience et de son expertise des pratiques, du territoire et des interactions possibles avec les collectivités, le Bureau d'Accueil des Tournages souhaite activer un réseau dynamique sur l'ensemble des Hauts-de-France par la création d'un partenariat spécifique dans une démarche volontariste d'accueil de tournages et du réseau « Film Friendly Partenaire », auquel il propose au Département par le biais de cette convention de s'inscrire. Ce réseau qualifie les Villes et Collectivités partenaires qui souhaitent se former à l'accueil de tournage pour répondre au mieux aux demandes de société de production en leur offrant un conseil personnalisé et adapté à leurs besoins.

### **Le Département du Nord s'engage en rejoignant le réseau « Film Friendly Partenaire » à :**

- Nommer un interlocuteur référent pour les tournages afin de répondre rapidement à toute demande de repérage et/ou tournage sur son territoire. L'instruction des demandes est centralisée par la Direction de l'Immobilier (procédure spécifique/ boîte mail) ;
- Lister et référencer les décors significatifs de son territoire, y autoriser le repérage par le Bureau d'Accueil des Tournages si nécessaire et autoriser PICTANOVO à mettre en ligne les décors repérés dans le patrimoine du Département du Nord ;
- Informer en interne ses services de sa démarche volontariste d'accueil de tournages et de son partenariat avec PICTANOVO et publier sur son site intranet les recherches de figurants sur les tournages (figuration hors temps de travail et missions des agents/ autorisation activités connexes) ;

- Informer régulièrement le Bureau d'Accueil des Tournages de PICTANOVO de l'activité de tournages sur le patrimoine du Département du Nord.

Les conditions des tournages sont reprises dans la délibération du 22 novembre 2021 (n° DI/2021/379). Le Département s'engage à informer PICTANOVO de tout changement.

**Le Bureau d'Accueil des Tournages de PICTANOVO s'engage à accompagner le Département du Nord dans ses démarches d'accueil de tournages par :**

- Le référencement des décors du Département du Nord sur la Base de données Décors <https://locations.filmfrance.net/fr> qui est son outil de référence, et effectuer les repérages des lieux si nécessaire ;
- La remise de documents types utiles (convention-type de tournage, courriers) et d'un guide pratique de l'accueil des tournages. La sensibilisation de l'interlocuteur du Département du Nord aux pratiques des tournages et notamment sur la prise de photographies adaptées à la configuration du site hébergeur Friendly Partenaire ;
- La valorisation de la démarche volontariste d'accueil de tournages du Département du Nord auprès de ses interlocuteurs du secteur cinéma et audiovisuel ;
- La mise en relation du référent du Département du Nord avec les sociétés de production intéressées par son patrimoine (tournage, recherche de figurants) ;
- A proposer une à deux fois par an à des collégiens d'assister à des tournages pour leur permettre de découvrir les métiers de l'audiovisuel.

Les frais liés à cet accompagnement seront à la charge de PICTANOVO.

Un bilan annuel sera réalisé afin d'évaluer les effets et impacts de cette collaboration et de faire évoluer le cas échéant le partenariat sur de nouveaux axes de travail.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'approuver les principes de ce partenariat entre le Département du Nord et PICTANOVO tel que présenté dans le présent rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et PICTANOVO annexée au présent rapport, et tout avenant, venant à en découler.

Martine ARLABOSSE  
Vice-Présidente

**CONVENTION DE PARTENARIAT**

**Entre les soussignés :**

**PICTANOVO – Images en Hauts-de-France** - Association 1901  
Dont le siège social est situé 21 rue Edgar Quinet - BP 152 - 59333 TOURCOING CEDEX  
Représenté par : Monsieur Grégory Tempremant, Président

Ci- après dénommé "PICTANOVO"  
D'une part,

Et

Le Département du Nord, dont le siège est situé à l'Hôtel du Département, 51 rue Gustave Delory (59047) Lille identifié au SIREN sous le numéro 285900018.

Représenté par le Président du Département du Nord agissant au nom et pour le compte du Département en exécution d'une délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 ;

Ci-après dénommée « Département du Nord »  
D'autre part

PICTANOVO et le Département du Nord étant désignés collectivement « Les Parties »

**ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE**

Le Bureau d'accueil des tournages de PICTANOVO œuvre à faciliter les tournages français et étrangers dans la région des Hauts-de-France, en offrant un service gratuit consistant à :

- Accompagner les recherches de décors sur le territoire ;
- Valoriser les ressources et compétences locales : techniciens, comédiens, prestataires, figurants, etc ;
- Faciliter les démarches des sociétés de production en préparation de tournage.

Avec plus de 600 sollicitations liées à la préparation des projets sur le territoire chaque année, le Bureau d'accueil des tournages s'impose comme la première source d'informations pour les productions souhaitant tourner dans les Hauts-de-France.

Dans le cadre de cette mission, PICTANOVO adhère au réseau FilmFrance et à ce titre respecte la Charte du réseau FilmFrance, selon laquelle son Bureau d'accueil des tournages coopère sur tout type de projets cinématographiques ou audiovisuels (long métrage, court métrage, téléfilm, film publicitaire, clip,...) quelle que soit leur dimension artistique ou économique.

Fort de son expérience et de son expertise des pratiques, du territoire et des interactions possibles avec les collectivités, le Bureau d'accueil des tournages souhaite activer un réseau dynamique sur l'ensemble des Hauts-de-France par la création d'un partenariat spécifique avec Le Département du Nord dans une démarche volontariste d'accueil de tournages : Le réseau « Film Friendly Partenaire ».

Considérant que « Le Département du Nord », par délibération du 22 novembre 2021 a développé sa politique volontariste d'accueil de tournages, elle souhaite aujourd'hui s'associer à PICTANOVO dans le cadre de la création du réseau Film Friendly, afin de bénéficier d'une communication et d'une visibilité auprès des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel que PICTANOVO, par le biais de son Bureau d'accueil des tournages, est amené à rencontrer tout au long de l'année.

## **CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **Article 1 – Objet de la convention**

Les parties ont convenu de l'intérêt de développer une relation de partenariat substantiel.  
L'objet du présent accord est de formaliser les conditions de ce partenariat.

Les parties conviennent que l'objet du présent accord n'est pas de retirer un bénéfice financier mais d'œuvrer ensemble en vue d'optimiser les tournages en région Hauts-de-France.

### **Article 2 – Durée de l'accord**

Le présent accord est conclu pour une durée d'un (1) an à compter du xx/xx/xx, renouvelable ensuite par période d'un (1) ans et par tacite reconduction. Il pourra être mis fin au présent partenariat à tout moment par l'une ou l'autre des parties sous réserve de respecter un délai de prévenance d'UN MOIS.

### **Article 3 – Engagements du Département du Nord**

Le Département du Nord s'engage en rejoignant le réseau « Film Friendly Partenaire » à :

- Nommer un interlocuteur référent pour les tournages afin de répondre rapidement à toute demande de repérage et/ou tournage sur son territoire. Il sera l'interlocuteur privilégié du Bureau d'accueil des tournages de PICTANOVO et des sociétés de production ;
- Lister et référencer les décors significatifs de son territoire, y autoriser le repérage par le Bureau d'accueil des tournages si nécessaire et autoriser PICTANOVO à mettre en ligne les décors repérés dans le patrimoine du Département du Nord ;
- Lister les services qu'elle peut délivrer aux sociétés de productions ;
- Informer en interne ses services de sa démarche volontariste d'accueil de tournages et de son partenariat avec PICTANOVO ;
- Informer régulièrement le Bureau d'accueil des tournages de PICTANOVO de l'activité de tournages sur le patrimoine du Département du Nord ;
- Annoncer sur son site intranet des recherches de figurants sur les tournages en cours (la participation comme figurant des agents du Département se faisant à titre privé et non professionnel selon les règles du cumul d'activité en vigueur) ;
- Informer les agents du Département des diffusions des films et séries tournées sur son patrimoine.

#### **Article 4 – Engagements de PICTANOVO**

Le Bureau d'accueil des tournages de PICTANOVO s'engage à accompagner Le département du Nord dans ses démarches d'accueil de tournages par :

- Le référencement des décors du Département du Nord sur la Base de données Décors <https://locations.filmfrance.net/fr> qui est son outil de référence, et effectuer les repérages des lieux si nécessaire ;
- La remise de documents types utiles (convention-type de tournage, courriers,...) et d'un guide pratique de l'accueil des tournages ;
- La sensibilisation de l'interlocuteur du Département du Nord aux pratiques des tournages ;
- La valorisation de la démarche volontariste d'accueil de tournages du Département du Nord auprès de ses interlocuteurs du secteur cinéma et audiovisuel ;
- La mise en relation du référent du Département du Nord avec les sociétés de production intéressées par son patrimoine ;
- Annonce des recherches de figurants sur les tournages ;
- Association de collégiens à l'occasion de tournages pour de leur permettre de découvrir les ambiances et métiers de l'audiovisuel (une à deux fois par an).

Les frais liés à cet accompagnement seront à la charge de PICTANOVO.

#### **Article 5– Opérations de communication**

Les parties s'engagent à promouvoir le réseau « Film Friendly Partenaire » dans le cadre de leurs activités réciproques.

Il est d'ores et déjà convenu que les frais de communication liés à la création du logo et à la réalisation des guides seront à la charge de PICTANOVO.

PICTANOVO transmettra au Département du Nord les éléments nécessaires à la communication et à la promotion du réseau « Film Friendly Partenaire » (logo et guide).

Le Département du Nord s'engage à insérer le logo du réseau « Film Freindly Partenaire » sur tout support de communication et de promotion lié à l'activité de tournages.

De son côté, Le Bureau d'accueil des tournages de PICTANOVO s'engage à présenter et promouvoir le réseau « Film Friendly Partenaire » sur les différents marchés professionnels auxquels il participe (Cannes, La Rochelle, Clermont-Ferrand, Focus London, Salon des Tournages-Production Forum, etc). Les frais engagés seront à la charge de PICTANOVO.

Il sera proposé au Département du Nord de participer au Salon des tournages-Production Forum qui a lieu tous les ans à Paris. Les conditions logistiques et financières de participation seront à déterminer chaque année selon les règles imposées par le Salon (stand individuel, stand ombrelle Pictanovo, présence visiteur...) .

Selon l'actualité des événements et marchés, il pourra être proposé au Département du Nord d'être présent sur d'autres temps forts.

PICTANOVO et le Département du Nord s'engagent à s'informer et dans la mesure du possible à s'associer dans l'organisation de tout temps fort (Avant-première, projection, etc) lié à un film accueilli sur le patrimoine du Département du Nord.

#### **Article 7 – Interlocuteur au sein de PICTANOVO**

Fabien JANKOWIAK, responsable du Bureau d'Accueil des tournages de PICTANOVO, sera l'interlocuteur privilégié du Département du Nord pour toute question relative au présent partenariat et à l'activité de tournage.

#### **Article 8 – Interlocuteur au sein du Département du Nord**

L'interlocuteur de PICTANOVO au sein du Département du Nord pour toute question ou gestion relative au présent partenariat sera la Direction de l'Immobilier (Sophie TILMANT Directrice Adjointe / 07 87 39 13 54 / secrétariat DI 03 59 73 69 22 ou boîte mail générique [secretariat-DI@lenord.fr](mailto:secretariat-DI@lenord.fr)).....

#### **Article 9 – Bilan annuel**

Les parties conviennent de se réunir au moins une fois par an afin d'échanger sur l'actualité des projets, le bilan de l'année et leurs actions réciproques. Cette réunion sera mise en place au plus tard 1 mois avant la date d'expiration du partenariat.

#### **Article 10 – Résiliation**

D'une manière générale, en cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations, la présente convention pourra être résiliée à l'initiative de l'autre partie à la condition toutefois que celle-ci ait préalablement mis en demeure la partie concernée par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **Article 11 – Non association**

Les Parties conviennent expressément que leur collaboration n'est en aucune façon constitutive d'une société entre elles et a fortiori d'une société en nom collectif. De ce fait, elles décident de soumettre les conditions de cette collaboration aux seules dispositions de la présente convention.

#### **Article 12 - Litiges**

Toute contestation portant sur l'application ou l'interprétation des présentes sera soumise si possible à un arbitre désigné d'un commun accord.

Fait à Lille, le xx/xx/2022, en deux exemplaires.

Le Président de PICTANOVO  
Monsieur Grégory Tempremant

Le Département Du Nord